

Madame monsieur,

Le **FC Saint Justin** a fait l'acquisition d'un mini-bus de 9 places (8 passagers) qu'il met à la disposition de ses licenciés au départ du stade de Saint Justin pour les entraînements et les compétitions.

Vous trouverez en annexe le règlement établi pour son utilisation. Merci d'en prendre connaissance et de communiquer à votre enfant les éléments qui le concernent.

Au niveau de l'école de foot **Joël Da Silva Baptista (06 89 14 13 77)** assurera l'organisation de ce transport.

Entraînements (Saint-Justin – Roquefort et retour), les parents concernés auront jusqu'au mardi midi pour l'entraînement du mercredi (U9 en première période et U13) pour « inscrire » leur enfant et jusqu'au jeudi midi pour l'entraînement du vendredi (U 11) Vous recevrez le mardi soir/jeudi soir la liste des enfants désignés pour bénéficier du bus : si le nombre de candidats est inférieur à 5, le bus ne sera pas mis en service, si le nombre de candidats est supérieur à 8, les enfants bénéficiaires seront désignés en fonction d'une rotation afin que chacun à son tour puisse profiter de ce service.

Matches, les équipes bénéficiaires seront désignées le jeudi en fonction des horaires et des déplacements. Vous recevrez un message et devrez inscrire votre enfant avant vendredi midi. Selon le même principe, la liste sera communiquée le vendredi soir.

Si au dernier moment, un enfant désigné venait à être absent, merci d'en informer son éducateur afin de combler cette absence.

Le bus sera conduit par des personnes mandatées : éducateurs ou parents volontaires. Si vous pouvez en être, merci d'en informer Joël en réponse à son courriel. Toute personne de plus de 21 ans et titulaire du permis B depuis plus de 3 ans est autorisée à conduire le mini-bus. Il faudra fournir une copie du permis de conduire.

Attention, les **enfants de moins de 10 ans** doivent être équipés d'un siège rehausseur. Le club compte en collecter quelques-uns (si vous en avez un derrière les fagots, nous sommes preneurs), prévoyez de fournir celui de votre véhicule au moment du transport si le nombre est insuffisant.